

**Signature du contrat de rivière basse vallée du Var et de
l'accord cadre démarche collective système d'assainissement
rive droite du fleuve Var**

Rapport de présentation

Suite à l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE du 7 juin 2007 et en réponse à la demande du comité de bassin, un contrat de rivière nappe et basse vallée du Var a été élaboré afin de mettre en œuvre les préconisations du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), et approuvé par le Comité de rivière le 12 juillet 2010. Il sera présenté au Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée le 21 janvier 2011.

Le contrat de rivière nappe et basse vallée du Var comporte 23 actions, organisées en trois volets (qualité des eaux et assainissement, gestion physique et protection contre les inondations, gestion et sensibilisation). Le Conseil général des Alpes-Maritimes en assure l'animation.

Le coût global du contrat s'élève à 7,48 millions d'euros (hors taxes).

L'action 3 du contrat de rivière intitulée « suivi de l'eau dans les pratiques industrielles » concerne l'engagement d'une démarche collective sur le système d'assainissement de la rive droite du Var visant à réduire les pollutions toxiques dispersées d'origine industrielle, en lien avec la réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Laurent du Var. Cette démarche est soutenue par l'Agence de l'eau.

L'EPA, membre de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE et du comité de rivière, a participé à l'élaboration du contrat de rivière.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- que l'EPA contribue donc à la mise en œuvre du plan d'actions du contrat de rivière
- que l'EPA accompagne notamment l'action 3 du contrat rivière dans le cadre de ses missions et au travers des aménagements dont il sera porteur, aux côtés de l'ensemble des partenaires.